

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE KERNETH

Mai 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale	12 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) .	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarques_10, 11 et 12	1 - Gouvernance	Prescription_05	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS ; - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS ; <p>Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</p>	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables - Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance, Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles

Remarque_01	1 – Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les délégations accordées au directeur
Remarques _02, 04 et 05	1 – Gouvernance	Recommandation_02	<p>Revoir les fiches de poste afin de fixer clairement les missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur, - Elaborer une fiche de signée pour la directrice , - Elaborer une fiche de poste datée et signée pour l'IDEC
Remarque_03	1 – Gouvernance	Recommandation_03	Elaborer un calendrier des astreintes opérationnel afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction et de prévenir le risque d'usure professionnelle.
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Remarque_08	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.
Remarque_09	2 -Ressources Humaines	Recommandation_07	Elaborer un plan de continuité d'activité

560009565_CCAS ARRADON